



**DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

**DECISION DU MAIRE N° 2024-22
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉNOVATION, LA MAINTENANCE ET
L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CONNEXES**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu la consultation en procédure adaptée pour la rénovation, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public et connexes,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre présentée par la société Satelec, 56 chaussée Berthelot, 59200 Tourcoing, répond parfaitement aux exigences du marché,

DECIDONS

Article 1° - D'attribuer à la société Satelec, 56 chaussée Berthelot, BP70067, 59200 Tourcoing le marché de rénovation, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public et connexes.

Article 2° - Le marché est conclu pour une durée de 6 années du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030 dans les conditions suivantes :

1.1. Poste « G0 »

Pour les prestations au titre du poste « G0 » - Gestion du marché » les prix sont forfaitaires.

Les rémunérations forfaitaires seront ajustées, révisées et payées conformément aux dispositions du CCAP.

Poste G0	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
Année 1	14 040.00 €	2 808.00 €	16 848.00 €
Année 2	13 740.00 €	2 748.00 €	16 488.00 €
Année 3	13 740.00 €	2 748.00 €	16 488.00 €
Année 4	13 500.00 €	2 700.00 €	16 200.00 €
Année 5	13 500.00 €	2 700.00 €	16 200.00 €
Année 6	13 320.00 €	2 664.00 €	15 984.00 €
TOTAUX	81 840.00 €	16 368.00 €	98 208.00 €

1.2. Postes « G2-1 » et G2-2 »

Pour les prestations au titre des postes « G2-1 – Maintenance éclairage public » et « G2-2 Maintenance éclairage sportif et MEV » les prix sont forfaitaires.

Les rémunérations forfaitaires seront ajustées, révisées et payées conformément aux dispositions du CCAP.

Poste G2-1	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
Année 1	4 500.00 €	900.00 €	5 400.00 €
Année 2	4 368.00 €	873.60 €	5 241.60 €
Année 3	4 176.00 €	835.20 €	5 011.20 €
Année 4	4 176.00 €	835.20 €	5 011.20 €
Année 5	4 020.00 €	804.00 €	4 824.00 €
Année 6	3 900.00 €	780.00 €	4 680.00 €
TOTAUX	25 140.00 €	5 028.00 €	30 168.00 €

Poste G2-2	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
Année 1	708.00 €	141.60 €	849.60 €
Année 2	4 020.00 €	804.00 €	4 824.00 €
Année 3	708.00 €	141.60 €	849.60 €
Année 4	708.00 €	141.60 €	849.60 €
Année 5	708.00 €	141.60 €	849.60 €
Année 6	516.00 €	103.20 €	619.20 €
TOTAUX	7 368.00 €	1 473.60 €	8 841.60 €

1.3. Poste « G2-3 »

Pour les prestations au titre des postes « G2-3 – Illuminations festives » les prix sont forfaitaires.

Les rémunérations forfaitaires seront ajustées, révisées et payées conformément aux dispositions du CCAP.

Poste G2-3	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
Année 1	8 890.00 €	1 778.00 €	10 668.00 €
Année 2	8 890.00 €	1 778.00 €	10 668.00 €
Année 3	8 890.00 €	1 778.00 €	10 668.00 €
Année 4	8 890.00 €	1 778.00 €	10 668.00 €
Année 5	8 890.00 €	1 778.00 €	10 668.00 €
Année 6	8 890.00 €	1 778.00 €	10 668.00 €
TOTAUX	53 340.00 €	10 668.00 €	64 008.00 €

1.4. Poste « G3 »

Pour les prestations au titre des postes « G3 – Travaux non programmés » les prestations seront rémunérées, par application du Bordereau des Prix Unitaires « G3 » sur les quantités réellement exécutées.

Pour information, une provision de 5 000.00 € H.T. / an est allouée pour gérer ce poste. Cette provision sera utilisée au fur et à mesure des besoins.

Les rémunérations forfaitaires seront ajustées, révisées et payées conformément aux dispositions du CCAP.

1.5. Postes « G6-1 » et G6-2 »

Pour les prestations au titre des postes « G6-1 – Modernisation Eclairage public » et « G6-2- Modernisation éclairage sportif » les prix sont forfaitaires.

Les rémunérations forfaitaires seront ajustées, révisées et payées conformément aux dispositions du CCAP.

Poste G6-1	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
Année 1	43 404.22 €	8 680.84 €	52 085.06 €
Année 2	22 011.13 €	4 402.23 €	26 413.36 €
Année 3	11 370.97 €	2 274.19 €	13 645.16 €
Année 4	30 915.60 €	6 183.12 €	37 098.72 €
Année 5	20 269.99 €	4 054.00 €	24 323.99 €
Année 6	- €	- €	- €
TOTAUX	127 971.91 €	25 594.38 €	153 566.29 €

Poste G6-2	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
Année 1	- €	- €	- €
Année 2	- €	- €	- €
Année 3	39 696.00 €	7 939.20 €	47 635.20 €
Année 4	- €	- €	- €
Année 5	- €	- €	- €
Année 6	32 176.00 €	6 435.20 €	38 611.20 €
TOTAUX	71 872.00 €	14 374.40 €	86 246.40 €

1.6. Coût Global de l'offre

Poste	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
G0	81 840.00 €	16 368.00 €	98 208.00 €
G2-1	25 140.00 €	5 028.00 €	30 168.00 €
G2-2	7 368.00 €	1 473.60 €	8 841.60 €
G2-3	53 340.00 €	10 668.00 €	64 008.00 €
G3	30 000.00 €	6 000.00 €	36 000, €00
G6-1	127 971.91 €	25 594.38 €	153 566.29 €
G6-2	71 872.00 €	14 374.40 €	86 246.40 €

TOTAUX	397 531.91 €	79 506.38 €	477 038.29 €
---------------	---------------------	--------------------	---------------------

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.

Verlinghem, le 25 novembre 2024.
Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/11/2024
et la publication le 28/11/2024
Le Maire **Thierry BONTE**.

